



Nos visées :
*Permettre à toute personne d'accéder à la formation PRH
ET aussi permettre aux formateurs de vivre de leur travail (et de continuer
à assurer leur suivi et formation continue).*



Fixez vous-même librement le montant de votre participation

Les valeurs que nous vous invitons à vivre :
l'équité et le sens de la responsabilité

Les valeurs que nous vivons :
*L'ouverture à tous, la confiance,
la solidarité et le professionnalisme*

**Grille
indicative**

A vous de le fixer en fonction de	
Votre niveau de ressources personnelles (1)	honoraires par jour de session
24 000 dhs et plus	1250 dhs
20 000 dhs	1000 dhs
Honoraires de solidarité (= solidarité du formateur qui accepte une sous-rémunération)	
Autour de 16 000 dhs	800 dhs
Autour de 12 000 dhs	600 dhs
Autour de 8 000 dhs	400 dhs
Autour de 6 000 dhs	200 dhs
En deçà de 5 000 dhs	150 dhs (ou voir l'animateur)

Ce tableau donne illustration de l'orientation suivante : un jour = 5% de vos ressources.

(1) : Votre niveau de ressources (salaires + loyers perçus + autres revenus : rentes ou ...) = nettes d'impôts. Il est probablement en lien avec votre niveau de vie (vos dépenses par mois).

Cas particuliers :

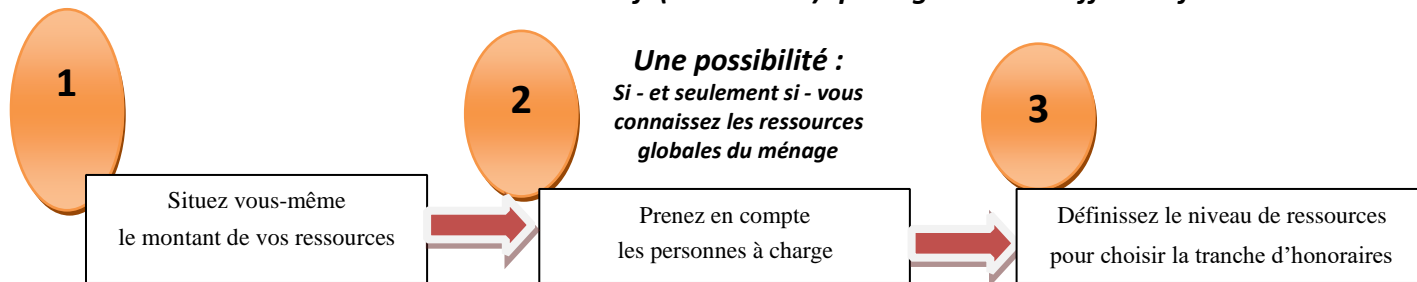
Une personne qui n'a pas de revenus personnels réguliers doit privilégier le cas B (ressources familiales) (voir page verso).
Une personne dont les ressources du conjoint ne sont pas clairement connues devrait privilégier le cas A (ressources personnelles/ sans coefficient familial).
Pour le cas d'un étudiant à la charge de ses parents, ce sont les revenus des parents (du parent) qui prennent en charge qui doivent servir de base.
Une famille monoparentale doit partir du cas B (bénéficier du coefficient familial même s'il n'y a qu'un seul revenu).

En cas de difficultés : voir avec l'animateur.

Vous pouvez choisir le calcul alternatif (dit calcul B) qui englobe un coefficient familial. Voir au dos. Pour cela : partir des ressources globales de votre ménage.

Conditions générales : Les droits d'inscription ne comprennent pas les frais éventuels d'hébergement sur le lieu du stage qui seront à régler sur place, selon le tarif de l'établissement accueillant le stage. Règlements échelonnés possibles : pour tout renseignement contacter le formateur animant le stage. Au moment de l'inscription, il est demandé un acompte de 200 dhs. En cas de désistement intervenant plus de 20 jours avant le stage, les droits versés sont remboursés, sous déduction de 50 dhs pour frais de secrétariat. Si le désistement intervient moins de 20 jours avant le stage, les frais de désistement sont de 200 dhs.

Possibilité d'un calcul alternatif (dit calcul B) qui englobe un coefficient familial



Vos ressources mensuelles (1)	Coefficient familial	Votre niveau de ressources
Personnelles : vous ne prenez en considération que vos ressources personnelles mensuelles. Calcul A (page recto).		Le montant de vos ressources personnelles constitue le montant de référence pour définir la tranche d'honoraires
Familiales : vous prenez la somme totale des ressources mensuelles de votre foyer. Calcul B. Colonne ci-contre, un exemple pour 25 000 dhs.	Appliquez une réduction par personne (enfant) à charge en divisant le montant des ressources par : 1,5 pour un couple 1,75 pour un couple avec 1 enfant 2 pour un couple avec 2 enfants + 0,25 par enfant supplémentaire	16 667 dhs 14 280 dhs 12 500 dhs Puis utiliser alors la grille indicative qui est en recto.

(1) : Voir page recto.

Rappel des cas particuliers (priorité au calcul B):

Une personne qui n'a pas de revenus personnels réguliers doit privilégier le cas B (ressources familiales) (voir page verso). Une famille monoparentale doit partir du cas B (bénéficiaire du coefficient familial même s'il n'y a qu'un seul revenu).